

B.S.S.

31.5.51

La

Vie religieuse

d'après Pie XII



L'OEUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL

L'OEUVRE DES TRACTS

Institut social populaire

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada* Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.* R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.* R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chossegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.* Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.* R. P. Adélard Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.* Général de Castelneau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.* A. Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *Le Compagnie de Jésus.* Ad. Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
34. *Les Congrès eucharistiques internationaux.* R. P. Archambault, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous!* Al. Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.* F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Lalat.* R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.* R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.* R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.* R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Laffèche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.* R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.* Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé H. Lecompte
65. *Saint François Xavier.* Abbé C. Rondeau
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Baral.* R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.* P. Archambault, S. J.
74. *Les Serottes de Marie.* R. P. Lépicier, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.* Abbé C. Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.* S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.* Dr Elzéar Miville-Dechène
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C. R.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.* Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.* R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens — II.* Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C. S. V.
97. *Dimanche vs Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.* J. Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.* R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.* Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Misericordissimus Redemptor ».* S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.* Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.* R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.* R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.* E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *St Satnlét Pie XI.* Cardinal Rouleau
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.* Marie-Thérèse Archambault
129. *Les retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance — I.* S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.* Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.* R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.* Marguerite Bourgeois
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau.* Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance — II.* S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygenky
144. *Le Scoutisme canadien-français.* R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône.* Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien.* L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.* Abbé Aurèle Parrot

La vie religieuse

d'après Pie XII ¹

par le P. René CARPENTIER, S. J.

Pour comprendre cet important discours et la netteté insistante de certaines formules, il faut apprécier à leur juste valeur *les problèmes* que le Saint-Père résout et leur incidence sur les doctrines et l'apostolat de l'Église. Cinq grands problèmes, posés à propos de la vie religieuse, ont attiré l'attention: le premier regarde les fondements mêmes de l'Église hiérarchique; le second, sa fin intrinsèque, qui est la sanctification de ses membres; le troisième, la valeur propre de la vie religieuse; le quatrième, la spiritualité de l'action; le cinquième, la modernisation de la vie religieuse.

1. Une doctrine s'est fait jour de diverses manières dans les dernières années, qui aboutirait logiquement à exiler la vie religieuse, et en particulier le clergé religieux, de la « hiérarchie ». Le Christ ayant fondé son Église sur les évêques, successeurs des Apôtres, et l'évêque constituant l'Église locale « diocésaine », certains verraient dans le clergé séculier, qu'on appelle désormais « diocésain », l'aide spécifique de l'évêque, le seul héritier direct de l'antique *presbyterium*. Diverses causes ou occasions poussaient dans ce sens: le devoir évident de mettre en pleine valeur la vocation du clergé séculier, le rappel du rattachement à l'évêque de l'Action catholique, et d'autre part

1. Cette étude a paru dans la *Nouvelle Revue théologique* (février 1951), en commentaire du discours du Souverain Pontife au congrès des religieux, publié dans le N° 38 des Actes Pontificaux. (Note des Editeurs.)

aussi sans doute, chez plus d'un, des vues trop théoriques sur la « spiritualité » du clergé diocésain. De déductions en déductions, le clergé séculier apparaissait à quelques auteurs comme seul capable d'assurer dans un territoire de l'Église la « mission apostolique » transmise par les Apôtres¹. On tenta même une théorie du « sacerdoce diocésain », entité certes assez vague, créée par distinction du sacerdoce des religieux et qui chez tel auteur semblait rattacher sacramentellement *les actes* mêmes, consécration, absolution, du simple prêtre diocésain à ceux de son évêque.

C'est donc, chose étonnante, le clergé séculier comme tel, puisque seul il était supposé diocésain, que ces auteurs érigeaient en fondement essentiel de l' « *apostolat* », en seule institution *sacerdotale* remontant au Christ, et même, disons-le déjà, en vertu et *perfection* proprement évangélique. Aussi, dans les missions, un clergé religieux ne pouvait être que transitoire. On affirma le caractère essentiellement « séculier » de l'évêque, alors que « le religieux devenu évêque reste religieux » (can. 627). De la sorte, on le voit, le religieux en général, surtout le prêtre religieux et plus encore le religieux exempt, devenait dans l'Église une création adventice, « en marge de la hiérarchie », n'ayant qu'une place accidentelle dans un diocèse, et dont certains ne voyaient plus très bien l'utilité actuelle.

C'est à ces théories que le Saint-Père oppose des affirmations précises:

1. On trouvera quelques citations se rapportant à ces sujets ainsi que des vues positives sur la spiritualité sacerdotale et diocésaine, dans notre article: « La Spiritualité du Clergé diocésain », dans *N. R. Th.*, 1946, p. 192 sq., p. ex. p. 205. Voir déjà: J. CREUSEN, « En marge de la hiérarchie », dans *N. R. Th.*, 1928, p. 492-503.

Le religieux est caractérisé par l'adoption publique des moyens plus complets de perfection évangélique. Cela ne peut rien changer à son sacerdoce si l'Église le lui confère. Les deux clergés ont le même sacerdoce et sont, quant au droit divin, aptes aux mêmes fonctions de curé, d'Ordinaire du lieu. Ces fonctions, l'Église les distribue comme elle l'entend selon les époques et les besoins. « Manifestement, écrivions-nous ici nous-même (*N. R. Th.*, décembre 1950, p. 1064), le clergé diocésain actuel, comme le clergé religieux actuel... sont le fruit acquis au cours des âges d'une spécialisation des ouvriers du Règne, spécialisation entérinée par la loi canonique. » Le rattachement du religieux à l'évêque existe toujours d'une certaine façon, que détermine la loi canonique, sur le plan de l'Église diocésaine.

Le religieux même exempt n'est donc pas à considérer comme en marge du diocèse, bien que sa dépendance juridique de l'Ordinaire du lieu soit déterminée par des canons spéciaux et qu'en général, pour tout religieux cleric, sa « religion » remplisse le rôle de diocèse (*Provida Mater Ecclesia*, dans *N. R. Th.*, 1947, p. 419). Mais surtout le rattachement à l'évêque, qui fait certes partie du droit divin de l'Église, est assuré abondamment pour tout religieux, et spécialement pour le religieux exempt, par ses liens avec le Souverain Pontife: en vertu, d'une part, de la juridiction pontificale partout immédiate, d'autre part, du vœu d'obéissance, lien de dépendance le plus étroit qui se puisse réaliser.

Le Saint-Père repousse donc clairement une conception de l'« apostolat » qui le rattacherait plus ou moins spécifiquement au clergé séculier. L'apostolat est confié au Pape et aux évêques. Ils ont pour « auxiliaires » dans leurs

fonctions propres tous les prêtres du second rang. Et tous les religieux et religieuses, même les plus contemplatifs, sont délégués pour l'apostolat. Sur ce point le Saint-Père revient à plusieurs reprises avec une insistance exceptionnelle. Il faut convenir que la théorie qui aurait opposé, même en un sens restreint, apostolat et perfection religieuse, serait exceptionnellement étrange. La nouvelle Constitution apostolique *Sponsa Christi*, qui règle le statut des moniales, proteste contre la même thèse, pensons-nous, lorsqu'elle entend déléguer expressément, dans des articles spécialement détaillés, ces religieuses essentiellement contemplatives, non seulement à la prière officielle, mais encore à l'apostolat de l'Église, qui devient ainsi explicitement — il fallait bien le redire — la *loi* de ces « vierges apostoliques ». Dans le présent discours, on trouvera un peu partout, et spécialement dans la cinquième partie et dans la conclusion, l'expression très ferme de la mission apostolique des religieux et l'invitation pressante à la remplir, en étroite collaboration avec les prêtres et les laïques.

De même, rien ne favoriserait ici, semble-t-il, une conception trop matérielle du diocèse et de son chef immédiat, qui ne verrait pas surtout dans l'évêque l'épiscopat universel, et dans l'Église locale cette Église catholique dont la juridiction directe du Vicaire du Christ sur chaque fidèle est la démonstration toujours vivante. Sans doute l'Église est partout *locale* : elle comporte en tout lieu une matière aussi diverse que les races, les peuples, les continents, les régions. Mais cette localisation matérielle ne peut restreindre le moins du monde le caractère partout universaliste de la vraie Épouse du Christ. Le diocèse organise dans une région donnée l'implantation de l'Église universelle. Il ne peut se distinguer du Corps mystique du Christ.

2. Certains auteurs, mus par une intention où nous voyons assurément un devoir et l'un des plus grands besoins de l'Église, ont cherché à valoriser la vocation à l'état clérical en le comparant à la vie religieuse. Cette comparaison, difficile en elle-même (voir *Ami du Clergé*, 1947, p. 739, « La spiritualité du clergé diocésain »), a tenté déjà saint Thomas, et c'est, pensons-nous, grâce à une interprétation inexacte de ses textes¹ que l'on a pu essayer de voir dans l'état clérical comme tel, dans l'état de vie créé par le sacerdoce lui-même, un état de perfection au sens habituel de perfection de vie, perfection morale, *perfectio acquirenda*. Pour certains il s'agirait simplement de faire au prêtre, à tout prêtre, en vertu de son sacerdoce, une obligation d'adopter la pratique *effective* des trois conseils de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. D'autres, au contraire, proposeraient de voir dans le sacerdoce du clergé séculier et dans l'apostolat officiel, qui lui appartiendrait en propriété sinon exclusive du moins principale, un état de perfection évangélique spécifique, dénommé par exemple état de charité ou état de perfection apostolique. On voudrait dès lors insister sur son indépendance plénière vis-à-vis de la perfection évangélique traditionnelle, celle des trois conseils. Il s'ensuivrait que ceux-ci ne définissent plus nécessairement l'état de perfection. Cette « perfection » sacerdotale se présenterait alors avec un attrait particulier, puisque, en sa qualité de séculière-diocésaine, elle remonterait directement à l'institution du Christ, plongerait ses racines dans l'Évangile, et épouserait étroitement la constitution hiérarchique de l'Église; tandis que la perfection religieuse, malgré les renoncements du triple conseil et peut-être en vertu de ces renoncements même,

1. Voir *N. R. Th.*, 1950, p. 1068.

organisée qu'elle est seulement par l'Église, et en dépit d'une longue tradition au service des âmes, placerait les religieux comme à l'écart de l'apostolat officiel.

En effet, nous le notions déjà plus haut non sans étonnement, la perfection « apostolique », bien que spécifiquement sacerdotale, apparaît cependant, chez les auteurs qui la proposent, comme proprement « diocésaine ». De là qu'elle se centre naturellement moins sur la médiation sacrificielle du prêtre que sur sa fonction de chef officiel de l'Église locale, *regere Ecclesiam Dei*. Mais, par le fait même, une telle perfection ne serait-elle pas accessible aux laïques, du moins d'un certain biais ? Pour eux aussi, à supposer qu'ils soient désireux de se consacrer pleinement à Dieu, ne serait-elle pas préférable à la perfection religieuse ? Sans passer désormais, du moins explicitement, par les trois conseils de pauvreté, de chasteté et d'obéissance (nous dirons tantôt les inconvénients qu'on leur suppose d'un certain point de vue), les laïques pourraient, en choisissant exclusivement l'idéal — évidemment méritoire — d'aide au clergé *diocésain*, accéder à la perfection « apostolique ». Si nous rapportons ici ces conceptions, qui forment un tout, c'est pour mettre en lumière l'incidence exacte des paroles du Saint-Père et les points précis qu'il détermine. Il rappellera très fermement dans son discours que personne, pas même le prêtre, personne, insiste-t-il, qu'il s'agisse de particuliers ou d'associations, n'est *obligé* à la pratique effective des trois *conseils* évangéliques.

Mais il rappelle tout aussi fermement une terminologie traditionnelle, qui a le mérite de ne pas trahir les réalités. L'état clérical — *sacerdos propter homines* —, si saint qu'il soit, ne peut pas s'appeler un état de perfection évangélique, *perfectionis acquirendae*. Le clerc régulier n'est pas

dans l'état de perfection parce qu'il est prêtre, mais parce qu'il est religieux. Et de même le prêtre séculier, membre d'un Institut séculier, sera dans l'état de perfection à ce titre, et non parce qu'il est prêtre. L'Institut séculier, en effet, explique le Saint-Père, s'oblige lui aussi aux trois conseils, bien que moins complètement et sous une forme extérieure de vie qui est séculière.

Il découle de ces précisions que seuls les trois conseils traditionnels sont reconnus par l'Église pour former la base indispensable d'un état de perfection. Elle a sans doute de bonnes raisons pour conserver cette position, et nous ne pouvons les exposer ici. Encore une fois on peut organiser sa vie personnelle et sa vie de dévouement selon un plan différent. Le Saint-Père l'affirmera encore plus loin au sujet du vœu d'obéissance. Il reste également évident que le sacerdoce impose au clerc la tendance à la perfection et, en tout cas, une vie « plus sainte que celle des laïques ». En d'autres termes, l'obligation à la sainteté qui découle pour le prêtre du sacrement de l'ordre est plus grande que celle qui s'impose au fidèle en vertu de son baptême. Mais une obligation *reconnue* à la perfection en général n'est pas l'obligation déterminée concrètement et *adoptée* sous la forme des vœux ou de promesses obligeant la conscience et transportant *toute* la vie sur un plan nouveau. C'est l'adoption, liant la conscience, des trois conseils traditionnels qui définit aux yeux de l'Église, tant pour le prêtre que pour le laïque, l'état de perfection, auquel tous peuvent accéder en toute liberté selon ce qu'ils estiment meilleur en vue de leur « perfection de fait ¹ ».

1. « C'est elle qui justifie pleinement et magnifiquement, nous l'avons dit, les vocations diocésaines, tout autant que les vocations religieuses » (art. cité, *N. R. Th.*, 1946, p. 206).

Faut-il étendre, en déduction des paroles du Saint-Père, cette exigence des trois conseils à la vie *privée* qui voudrait s'ordonner définitivement selon la perfection évangélique ? Le lecteur en jugera, mais dans ce cas, il s'agirait évidemment avant tout de l'*esprit* des trois conseils à adapter à la vie concrète de chacun selon sa nature personnelle et sa tâche providentielle.

3. Jusqu'à présent les conceptions que corrige le Saint-Père provenaient de vues théoriques et plutôt systématiques. Il va rencontrer maintenant deux objections qui s'en prennent directement à la *valeur pratique* de la vie religieuse, la première à son régime extérieur accusé d'écartier de l'activité et du combat par manque de courage, de confiance en Dieu et en soi, la seconde à son essence même, au vœu d'obéissance. A vrai dire, ces objections, assez inattendues de la part de membres fidèles de l'Église, ne peuvent se comprendre que dans un ensemble, à savoir une spiritualité qui se veut centrée sur l'action, mais une « action apostolique », inspirée, on le verra, par les constructions théologiques rapportées ci-dessus. Cette spiritualité, nous la décrivons pour expliquer les paroles du Saint-Père, ici et dans la quatrième partie du discours. Lui-même déclarera, en répondant à la deuxième objection, ne pas vouloir en condamner certains traits, tandis que, dans la quatrième partie, il en combattra plus spécialement les graves exagérations.

On se tromperait en voyant dans ces objections faites à la vie religieuse des conséquences d'un américanisme renaissant. Il y aura certes plus d'un point de ressemblance. Mais il ne s'agit pas ici d'opposer les « vertus actives » à des vertus dénommées « passives ». Il ne s'agit pas d'un

engouement pour les réalisations brillantes d'un monde nouveau. Il s'agit avant tout d'une attitude assez répandue aujourd'hui en tout domaine: sorte de volonté de vivre dans le présent, désir d'échapper à l'emprisonnement de la pensée trop réglée, d'épouser la réalité actuelle. Un tel idéal ne pourrait favoriser un « retrait du monde » où l'on croit voir, bien à tort, un retrait de l'action. Assurément le chrétien sait, par l'enseignement traditionnel qu'il a reçu, que son apostolat, son action ne peut pas être purement une « action extérieure ». Elle doit s'appuyer sur une des valeurs intérieures, surnaturelles, sur la prière, la méditation, la contemplation, la considération de soi, le renoncement à soi. Précisément il y a dans ce double aspect de l'apostolat chrétien la racine d'un conflit que certaines âmes actives ont tendance aujourd'hui à résoudre en s'affranchissant du freinage intérieur qui dérive de la surveillance de soi ou de l'effort du recueillement. On en vient alors à se demander si la distinction spécifique introduite par plusieurs entre l'apostolat « hiérarchique » et l'apostolat des religieux, l'exercice *ascétique* de l'apostolat, ne va pas éclairer aussi le conflit pratique de l'action et de la prière. Pourquoi la spiritualité de l'apostolat, surtout chez le prêtre diocésain, qui participe de la mission de charité de son évêque, ne devrait-elle pas se rendre indépendante, sinon entièrement, dans une bonne mesure en tout cas, des pratiques spirituelles nées à l'intérieur des cloîtres et faites pour ceux qui se retirent de l'action? Puisque l'action apostolique ne fait qu'explicitement une grâce, une délégation charismatique ne se suffit-elle pas en un certain sens à elle-même et n'aura-t-elle pas en soi sa spiritualité? N'est-elle pas en effet une mise en œuvre directe de l'Esprit et, à ce titre, une oraison meilleure? Rares seront ceux qui

écarteront totalement l'oraison proprement dite. On se méfiera toutefois des formes d'oraison, méditation, examen de conscience, confession même, susceptibles de freiner, en le modérant, l'élan apostolique. Si cependant l'oraison paraît à certains indispensable, ce sera pour sa valeur de simplification, d'oubli du moi, de pure soumission à l'Esprit. De même, au lieu de s'imposer un code paralysant de « perfection », vœux, règles, on donnera la préférence à la seule charité, qui d'emblée oriente vers Dieu et vers l'autre et délivre de la préoccupation de soi-même.

On voit sans peine combien l'entrée en religion cadrerait mal avec l'attitude que nous venons d'esquisser. Les vœux imposeront une règle nouvelle compliquée à souhait. La clôture, la pauvreté de dépossession, la vie commune et mille autres détails: autant de bornes étouffantes aux aspirations actives, écran qui voilera peut-être la charité, détails préoccupants qui ralentiront la libre inspiration surnaturelle.

Certains alors, dépassant évidemment ces prémisses, se croiront en droit de formuler *contre* la vie religieuse les deux objections signalées. On expliquera l'entrée dans le cloître de sujets d'ailleurs aptes à l'action, par une recherche inaperçue du repos, de la sécurité, un manque d'audace et de confiance en la grâce. Surtout l'on dénoncera dans le vœu d'obéissance le renoncement à une activité qu'on veut toujours ouverte et mobile, assouplie à chaque instant à la motion surnaturelle. Certes il y a des supérieurs dans l'Église, mais par exemple on pourra raisonner ainsi: puisque le vrai, l'unique chef de l'apostolat hiérarchique, c'est l'évêque, l'idéal unique deviendra d'appartenir à l'Église diocésaine. L'obéissance du prêtre à son évêque ne

serait nullement perfectionnée par un vœu. L'obéissance « apostolique » est la meilleure: elle consacre d'ensemble une vie qui s'organise ensuite d'elle-même librement, en gardant toute sa souplesse, toute la richesse de sa personnalité, au service de l'œuvre confiée. « De sorte que pour former à la sainteté, résume le présent discours, il faudrait préférer cette loi: limiter la liberté dans la mesure du nécessaire, la laisser à elle-même dans toute la mesure du possible. » Le lecteur conclura sans peine que, si l'attitude que nous venons de décrire devait être de tout point exacte, une conséquence très grave devrait s'ensuivre, qui, fort heureusement, le présent discours nous en est garant, ne se produira pas dans l'Église du Christ: le prêtre diocésain serait amené à se désaffectionner, à se désolidariser d'une vie religieuse qu'il ne comprendrait plus. L'Église se scinderait logiquement en deux groupes entre lesquels les différences de visées de perfection et d'action apostolique supprimeraient tout contact profond.

A la première des deux objections, le Saint-Père répond surtout par les faits, qui témoignent d'autant de générosité, d'idéal, d'activité apostolique chez les religieux que chez les prêtres séculiers et les apôtres laïques. A la seconde, il oppose une doctrine, celle de la valeur souveraine du vœu d'obéissance pour l'imitation du Christ, *factus oboediens usque ad mortem*. Cette doctrine, Il l'exprime avec d'autant plus de fermeté, que l'objection détruirait ici, nous l'avons dit, la base même de la vie religieuse. Il ajoute une directive non moins nette: personne n'est obligé d'entrer dans l'état religieux; personne ne doit y être poussé malgré lui. Mais si une âme désire la perfection évangélique, le conseiller spirituel n'a pas le droit de l'orienter vers moins

parfait que le vœu d'obéissance et le Saint-Père le lui défend.

4. Après ce que nous venons de dire sur la spiritualité de l'action apostolique, nous pouvons être plus bref pour la quatrième partie du discours. Le Saint-Père fait remonter la mésestime de certains « actifs », religieux non exceptés, pour la vie intérieure, à l'ambiance d'une époque où des philosophies non chrétiennes et même athées ont prétendu opposer l'« existentiel » à l'essentiel comme à sa négation. L'union intime du labeur apostolique et de la vie intérieure, en exemple et au service de l'Église entière, est une des grandes raisons d'être de la vie religieuse, qui doit en être le ferment sans cesse renouvelé, si du moins les religieux et religieuses sont fidèles à leur mission propre. C'est ainsi que le Saint-Père proclame la nécessité, dans l'Église, tout autant des Ordres contemplatifs et des Congrégations hospitalières, chargées de répandre une charité miraculeuse, qui jaillit de la totale consécration intérieure.

5. Enfin, insistant sur l'adaptation, qui, après le Congrès, doit rester le souci constant de tous les Ordres et Congrégations religieuses, le Saint-Père en fixe d'abord aux religieux les bornes, dans un double patrimoine immuable: celui de la foi, celui de l'état de perfection traditionnel, essentiellement orienté vers la sainteté personnelle et la sainteté d'autrui. Certains ayant précisément reproché à la perfection religieuse le renoncement radical de ses trois vœux, dont ils semblaient oublier d'ailleurs le caractère primordial de consécration à Dieu et d'union définitive, le Saint-Père tient à confirmer la place, dans le patrimoine immuable de l'Église, de cette vérité: l'abnégation chrétienne est la « seule voie vers la perfection ». Quant à l'adaptation elle-même, après avoir affirmé qu'elle

est déjà en majeure partie réalisée, le Saint-Père la voit surtout dans une compréhension sympathique, bien que prudente, de nos contemporains, dans une large adhésion aux justes aspirations de l'esprit moderne, où le plus authentique esprit évangélique doit se trouver à l'aise. Il y a, dans cette cinquième partie, un souffle généreux, qui délivrera les familles religieuses d'un traditionnalisme inquiet et matériel. A toutes, le Saint-Père prêche « une heureuse alliance de l'ancien et du nouveau ».

Conclusion. — Nous sera-t-il permis de nous représenter, à travers cette conclusion, le tableau de l'Église tel que le Saint-Père semble l'avoir eu devant les yeux en prononçant son discours? Parlant aux membres des Ordres, Congrégations religieuses, Associations de vie commune, Instituts séculiers, qui au nombre de plusieurs milliers représentaient devant lui près d'un million et demi de prêtres et de laïques, voués à travers le monde, par les promesses de perfection, à la contemplation et à l'apostolat, il voit une grande œuvre *unique*, celle du Règne de Dieu, tragiquement urgente, il la voit unique en chaque point de l'univers, diocèse, paroisse, mission en terre païenne, et il invite tous les ouvriers de la sainte Église, prêtres et laïques, séculiers et religieux, à collaborer sous la conduite du Pape et des évêques. Les buts, dit-il, sont les mêmes pour tous, ce sont ceux de l'Église: sanctification et apostolat. La part des états de perfection, c'est l'adoption des conseils par des promesses publiques, ou du moins dans un état publiquement reconnu par l'Église. Cette part spéciale ne les isole pas, mais les joint étroitement à l'Église universelle et à toutes les Églises locales. Si le droit divin et le droit ecclésiastique établissent dans l'Église diverses classes, ce ne peut être pour créer des

oppositions. N'est-ce pas plutôt pour que l'amour de Dieu et des âmes réunisse plus harmonieusement, avec plus de désintéressement et de confiance mutuelle, tous les membres de Jésus-Christ ?

En défendant dans son discours plus spécialement la vie religieuse proprement dite, le Saint-Père a tracé aux religieux leurs grands devoirs de l'heure présente. Par-dessus tout, la *fidélité* à ce « patrimoine immuable de l'Église », qu'est leur mission propre, les conseils évangéliques, cette obéissance, cette pauvreté effective, qu'ils ont voués au milieu de leurs frères, pour les servir en Jésus-Christ: *In exemplum fidi et fideles*. Ensuite l'union de la vie intérieure avec l'apostolat le plus ardent: *In caritate radicati et fundati*. La *paix* mutuelle, « entre vous, insiste le Pape, et tous les autres, qui travaillent avec vous et avec qui vous travaillez ». L'adaptation intelligente et généreuse, sans attache inutile à ce qui n'a qu'une valeur passagère.

Non seulement les religieux, mais toute l'Église seront profondément reconnaissants au Saint-Père d'avoir éloigné de tous des germes de désunion et mis ensemble, une fois de plus, au service du Christ, tous les hommes de bonne volonté.

Nihil obstat:

Honorius RAYMOND, S. J.,

Cens. dioc.

Imprimatur:

† J.-C. CHAUMONT, évêque d'*Arena*,

auxiliaire de Montréal.

22 mai 1951

ACTES PONTIFICAUX

Quoi de plus important pour un catholique que de connaître la pensée du Pape sur les grands problèmes actuels, sur les événements du jour, sur les idées courantes ? Pie XII ne l'ignore pas, et dans de nombreuses allocutions, dans des lettres et des encycliques, il donne sur les sujets les plus variés des directives nettes et précises. Les agences de presse en rapportent un bon nombre, mais en les résumant elles les déforment parfois et leur enlèvent presque toujours leur force et leur clarté. Seul le texte même des discours et des écrits du Souverain Pontife peut nous faire connaître parfaitement sa pensée et ses directives.

C'est pour cela que l'Institut Social Populaire a entrepris la publication des « Actes Pontificaux », collection qui ne publie que des textes originaux et complets du Pape, ou, lorsque le texte original n'est pas en français, une traduction autorisée.

Une série de cinq à six fascicules, consacrés chacun à un même sujet, paraît chaque année. Parmi les sujets déjà traités signalons: la *Paix*, la *Question sociale*, l'*Action catholique*, les *Professions*, l'*Éducation*, la *Famille*, etc.

Les six premières séries (1946 à 1951) se vendent \$1.00 chacune. On peut encore les obtenir. Il est aussi loisible de se procurer des fascicules séparés. Un feuillet adressé sur demande en donne la liste complète.

Vu l'abondance de la matière — les discours et écrits du Souverain Pontife sont de plus en plus nombreux — à partir de la septième série le nombre de pages de chaque fascicule a été doublé et le prix en est de \$2.00 au lieu de \$1.00. On peut s'abonner à ces nouvelles séries afin de recevoir chaque fascicule dès qu'il paraît.

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE

8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal

ACTES PONTIFICAUX

N° 38

RELIGIEUX ET RELIGIEUSES PIE XII

ADAPTATION AUX TEMPS ACTUELS

Lettre au cardinal Micara

(12 novembre 1950)

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

« SPONSA CHRISTI »

sur l'Institution sacrée des Moniales

(21 novembre 1950)

LE CONCEPT DE LA VIE RELIGIEUSE

(8 décembre 1950)

25 sous

(Quatrième fascicule de la sixième série)

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE
MONTRÉAL

L'ŒUVRE DES TRACTS

154. *La Sanctification du dimanche* XXX
 158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.*
 J.-A. Julien
 159. *Le Malaise économique* Nos Evêques
 163. *Les Carrières — I.*
 Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
 165. *Les Carrières — II.*
 A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
 167. *Les Carrières — III*
 Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
 168. *Les Carrières — IV.*
 S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
 169. *Encyclique « Dilectissima Nobis ».*
 S. S. Pie XI
 171. *L'Héroïque Aventure.*
 R. P. Gérard Goulet, S. J.
 172. *Les Carrières — V.*
 A. Champagne et P. Joncas
 173. *La Famine en Russie* Cilacc
 174. *Les Carrières — VI.* A. Rioux et A. Godbout
 176. *Le Message de Jésus... Ses sources — II.*
 R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
 177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales.*
 Abbé J.-A. Sabourin
 178. *Les Carrières — VII.*
 E. L'Heureux et A. Léveillé
 179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada.*
 R. P. Paul Doncoeur, S. J.
 183. *L'Apostolat* J. Sylvestre et A. Provencher
 184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées.*
 E. Mathieu et M. Chartrand
 185. *Mgr Protencher* R. P. Alex. Dugré, S. J.
 186. *Les Carrières — VIII.*
 E. Minville et A. Laurendeau
 187. *Saint Jean Bosco* P. René Girard, S. J.
 189. *La Retraite fermée et les jeunes.*
 Jean-Paul Verschelden
 190. *Armand La Verge* XXX
 191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay.*
 R. P. Tennesson, S. J.
 192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle.*
 Gérard Tremblay
 197. *Pacifisme révolutionnaire.*
 « Lettres de Rome »
 198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales.*
 Dr Joseph Gauvreau
 199. *Les Jésuites* Abbé Joseph Gariépy
 200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* O. T. J.
 201. *Sous la menace rouge.*
 R. P. Archambault, S. J.
 202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant.*
 Paul-Emile Léger, P. S. S.
 206. *L'Action catholique — I.* S. S. Pie XI
 207. *Le Cinéma* S. S. Pie XI
 210. *Sœur Mathilde de la Providence.*
 Marie-Claire Daveluy
 212. *Notre régime pénitentiaire.* Dr Joseph Risi
 213. *L'Ordre social chrétien* Cardinal Liénart
 215. *Lettre apostolique « Nos es muy »* S. S. Pie XI
 216. *Le Père Marquette* Alexandre Dugré, S. J.
 217. *Sur les pas du Frère André.*
 Frère Léopold, C. S. C.
 218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery.*
 R. P. Léon Pouliot, S. J.
 219. *L'Espagne dans les chaînes* Gil Robles
 220. *L'Expérience d'Antigonish.*
 Abbé Livain Chiasson
 221. *Le Saint Rosale.*
 S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
 222. *Retraites pour collégiens* Abbé A. Mignolet
 223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse.*
 Roger Brassard
 224. *L'Action catholique — II.* S. S. Pie XI
 225. *Congrès Eucharistique National de Québec.*
 R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
 226. *Lettre sur le communisme.*
 S. Exc. Mgr Georges Gauthier
 227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard.*
 R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 228. *Mémoires des minorités au Canada* O. T.
 229. *La Vierge en Nouvelle-France — I.*
 P. Charles Dubé, S. J.
 230. *Congrès mondial de la Jeunesse* E. S. P.
 231. *Doit-on tolérer la propagande communiste ?*
 Abbé Camille Poisson
 232. *Une Université catholique au Japon.*
 R. P. Hugo Lasalle, S. J.
 233. *Le Front unique, piège communiste.*
 Entente internationale anticommuniste
 234. *The Bogey of Fascism in Quebec. The Quebec « Padlock Law ».*
 H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
 235. *Vœux du premier Congrès de tempérance.*
 E. S. P.
 236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma ?*
 Comité des Œuvres catholiques
 237. *Guerre au blasphème, vengeance de Satan !*
 Abbé Georges Panneton
 240. *Sa Sainteté Pie XII* E. S. P.
 241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines.*
 S. S. Pie XI
 242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S. ?*
 S. E. P. E. S.
 243. *La Soumission de « l'Action française »*
 E. S. P.
 244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario.*
 Dr Raoul Hurtubise
 245. *Une élite dans l'industrie* Abbé B. Gingras
 246. *Lettre encyclique « Serturn Lætitæ »*
 S. S. Pie XII
 247. *La Vierge en Nouvelle-France — II.*
 P. Charles Dubé, S. J.
 248. *Allocutions de Noël* S. S. Pie XII
 249. *La Nouvelle Tactique du Komintern.*
 Entente internationale
 250. *La Science, la Foi, la Vision* S. S. Pie XII
 251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760 ?*
 G.-E. Marquis
 252. *Mgr Adélard Langevin, O. M. I.*
 Abbé Léonide Primeau
 253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus* . S. J.
 254. *Aux jeunes mariés — I.* S. S. Pie XII
 255. *La Franc-Maçonnerie.*
 Chanoine Georges Panneton
 256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus.*
 S. S. Pie XII
 257. *Préparation à la vie de famille.*
 Mme Françoise Gaudet-Smet
 258. *L'Action catholique* S. S. Pie XII
 259. *Messages* Maréchal Pétain
 260. *Les Martyrs jésuites.*
 R. P. Archambault, S. J.
 261. *La puissance de la presse et sa mission.*
 Mgr Philippe Perrier
 262. *L'Action catholique féminine* . S. S. Pie XII
 263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* E. S. P.
 264. *Aux jeunes mariés — II.* S. S. Pie XII
 265. *Trois regards sur Haïti* Abbé B. Gingras
 266. *Jésuites* E. S. P.
 267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique ?*
 Mgr Guerry
 268. *Directives d'Action catholique* . S. S. Pie XII
 269. *Montréal, ville inconnue.* Pierre Angers, S. J.
 270. *Dévotion à la sainte Famille.*
 R. P. Archambault, S. J.
 271. *Ville-Marie.* Abbé Lionel Groulx et
 Mgr Olivier Maurault, P. S. S.
 272. *Aux nouveaux époux* S. S. Pie XII
 273. *Nous maintiendrons.* Antoine Rivard, C. R.
 274. *Le Couvre-Feu* R. P. Archambault, S. J.
 275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelega.*
 Abbé Henri Deslongchamp
 277. *La Retraite fermée et la paix sociale.*
 A.-H. Tremblay
 278. *La Question sociale* Episcopat anglais

L'ŒUVRE DES TRACTS

279. *Les Internationales* . . . C.-E. Campeau
 280. *La Prière pour les prêtres*. Marc Ramus, S. J.
 281. *Les Carrières* — IX.
 Abbé L. Desmarais et R.-O. de Carufel
 282. *Si les femmes voulaient...* G. Desjardins, S. J.
 283. *Le T. R. P. Wladimir Ledochowski*.
 R. P. Joseph Ledit, S. J.
 284. *Le Komintern* . . . E. S. P.
 285. *Dieu et son Eglise* . R. P. P. Harvey, S. J.
 286. *Le Français en Acadie*.
 S. Exc. Mgr Robichaud
 288. *L'Œuvre des Vocations*.
 R. P. Archambault, S. J.
 290. *La Russie soviétique* . . . Max Eastman
 291. *Mission des Universités* . . Lord Halifax et
 Oscar Halecki
 292. *La Pologne héroïque et martyre* . . E. S. P.
 293. *La guerre germano-soviétique et la question
 du bolchévisme* . . . E. I. A.
 294. *Mère Marie-du-Saint-Esprit*.
 Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
 295. *La Révolution nationale* . . Oliveira Salazar
 296. *Nos devoirs envers le Pape*.
 R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
 297. *L'Attaque des Sociétés contre le Vatican*.
 Mgr Fulton Sheen
 298. *La Délinqence juvénile et la guerre*.
 R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
 299. *Un programme de prophylaxie*.
 Paul Gemahling
 300. *Le Centenaire des Sœurs Grises*.
 Abbé Léonide Primeau
 301. *Pourquoi voter — Comment voter* . . E. S. P.
 302. *Russie et communisme* . . . E. S. P.
 303. *La Terre qui naît* . R. P. Alex. Dugré, S. J.
 304. *Le foyer familial et la responsabilité des
 parents* . . . J.-Omer Asselin
 305. *Varennes agricole* . . . Firmin Létourneau
 307. *S. S. Pie XII et la Papauté*.
 Chanoine Alphonse Fortin
 308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu*.
 Maurice Ruest, S. J.
 309. *Kar Lueger* . . . P. Coulet
 310. *Justice pour la Pologne* . Abbé L. Lefebvre
 et Dr J. J. McCann, M. P.
 311. *Le Canada, son passé, son avenir*.
 Thibaudeau Rinfret
 312. *L'Evolution de l'Action catholique ouvrière*.
 Abbé Maxime Hua
 313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine*.
 Guillermo Gonzalez, S. J.
 315. *Journal de retraite* . . . Joseph Toniolo
 316. *Centenaire de la conversion du cardinal
 Newman* . . . Alexandre Dugré, S. J.
 317. *Faut-il continuer la lutte contre le commu-
 nisme ?* . . . E. S. P.
 318. *La vérité sur l'Espagne*. Mgr Pla y Deniel
 319. *La Charité chrétienne* . Eugène Thérien
 320. *Voix catholiques de l'Allemagne et de l'Au-
 triche* . . . Episcopat
 321. *Au pays de Joliet* . . . Dollard Cyr
 322. *Les œuvres pontificales de charité durant la
 guerre* . . . R. P. Cavalli, S. J.
 323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en
 Gaspésie* . . . Abbé Pierre Veilleux
 324. *Franco et l'Espagne* . . . E. S. P.
 325. *La première Sainte américaine*.
 Luigi d'Apollonia, S. J.
 326. *Cinquante ans de journalisme catholique*.
 E. S. P.
 327. *La Bible*. } Jacques Leclerc, O. F. M.
 votre livre. } Léandre Poirier, O. F. M.
 328. *Pour les bibliothèques publiques*.
 G.-E. Marquis
 329. *L'Etablissement des jeunes*. J.-M. Gauvreau
 330. *Dans les trois Amériques*. Chanoine Cardijn
 331. *Regards sur l'Allemagne occupée* . . E. S. P.
 332. *Les « témoins » d'une sottise*. René Bergeron
 333. *L'Apostasie des temps nouveaux*.
 R. P. Desqueyrat, S. J.
 334. *Le bx Contardo Ferrini* . . Gaetano di Sales
 335. *Mgr Philippe Perrier* . . . Omer Héroux,
 Chan. Groulx, L.-Athanasé Fréchette
 336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression* . . E. S. P.
 337. *Bernardin Réaltono*. J. L'Archevêque, S. J.
 338. *Le Logement ouvrier* . . . Chanoine Lesage
 339. *Quelle est la bonne Eglise ?...*
 R. P. Patrick Harvey, S. J.
 340. *Sous le régime soviétique* . . . XXX
 341. *La Retraite de trente jours* Joseph Ledit, S. J.
 342. *Catholiques de tous les pays, unissez-vous !*
 R. P. Remigius Dieteren, O. F. M.
 343. *Une vie rayonnante*.
 Mime Rocheleau Rouleau
 344. *Vers les brevets perdus*. Abbé Georges Thuot
 345. *Vers la compétence*. R. P. Archambault, S. J.
 346. *Lelecteurs et Libraires I* . P. P. Gay, C. S. Sp.
 347. *Lelecteurs et Libraires II* . P. P. Gay, C. S. Sp.
 348. *Jeunesse communiste internationale*. E. S. P.
 349. *Pour un dimanche chrétien*.
 R. P. Archambault, S. J.
 350. *Le Mouvement international catholique*.
 Giovanni Hoyois
 351. *Qu'est-ce que la Bible ?* . . . Vézina, S. J.
 352. *La paix pour la famille et par la famille*.
 R. P. Bernardin Verville, O. F. M.
 353. *La Hongrie dans l'état de fer* . . J. Navier
 354. *L'Eglise de Chine* . . . P. Mertens, S. J.
 355. *Professionnels et culture classique*.
 Chanoine Lionel Groulx
 356. *Le Jubilé sacerdotal de Pie XII*.
 R. P. Archambault, S. J.
 357. *La dixième province du Canada*. . . E. S. P.
 358. *Le Comité de la Survoivance française en
 Amérique*. . . Abbé Adrien Verrette
 359. *Formation religieuse dans l'enseignement
 secondaire*. . R. P. Fernand Porter, O. F. M.
 360. *Cinquante ans de la Délégation apostolique*.
 R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
 361. *L'Année sainte* . . . R. P. Archambault, S. J.
 362. *Procédés actuels d'investigation de la
 conscience* . . . Joseph Gérard, P. S. S.
 363. *Qu'est-ce qu'une Sœur Blanche ?* . . O. T.
 364. *Jérusalem et les Lieux Saints* . . E. S. P.
 365. *Les valeurs humaines dans le domaine rural*
 366. *Auxiliaires du Purgatoire*.
 Marie René-Bazin
 367. *Pourquoi aimer le Moyen Âge*.
 R. P. Benoît Lacroix, O. P.
 368. *Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-
 Jean-Baptiste* . . . Rodolphe Laplante
 369. *S. Exc. Mgr Léger* . . . I. S. P.
 370. *Paroisse et démocratie du Canada français*.
 S. Exc. Mgr Maurice Roy
 371. *Claver, émule de Xavier* . Jean Genest, S. J.
 372. *Marguerite Bourgeoys* . S. Exc. Mgr Léger
 373. *Les Carrières* — X.
 A.-J. Laurence et J.-A. Messier
 374. *L'Éducation chrétienne* . S. Exc. Mgr Léger
 375. *La doctrine sociale de Léon XIII
 et de Pie XI* . Joseph-P. Archambault, S. J.
 376. *Haïti, pays catholique et français* . I. S. P.
 377. *Les Néo-Canadiens* . . . René Gauthier
 378. *Dans le sillage de Mère Bourgeoys*.
 J.-Donat Dufour
 379. *La vie religieuse d'après Pie XII*.
 R. P. René Carpentier, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix: 15 sous l'exemplaire. Abonnement (10 numéros par année): \$1.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, rue Saint-Laurent, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

